

DEMANDE DE VISITE DANS LES RESERVES NATURELLES

Dossier à compléter pour toute demande de visite dans les réserves naturelles du parc naturel de la mer de Corail.

L'accès au parc naturel de la mer de Corail est contrôlé et nécessite l'obtention d'une autorisation pour pénétrer dans toutes les réserves naturelles. Cette autorisation est valable pour la durée de la visite et est délivrée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

La demande doit être adressée au service du gouvernement en charge du parc naturel de la mer de Corail au **minimum 3 mois avant la date prévue de début de la visite** par voie électronique merdecorail@gouv.nc

INFORMATIONS RELATIVES AU NAVIRE

Nom du navire :

Pavillon : Port d'attache :

Longueur hors tout :

Pour un bateau à moteur : Puissance motrice :

Pour un voilier : Sloop Ketch Goélette Catamaran

Immatriculation du navire :

Indicatif radio :

Possédez-vous un AIS ? non oui Numéro AIS :

Possédez-vous un MMSI ? non oui Numéro MMSI :

Adresse mail à bord :

ÉQUIPAGE ET PASSAGERS

Nombre de personnes à bord :

Nom du capitaine :

ANIMAUX PRESENTS A BORD

Avez des animaux à bord du bateau non oui type d'animaux :

